



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0425

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Coopération décentralisée - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) - Période 2015-2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015**Délibération n° 2015-0425**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Coopération décentralisée - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) - Période 2015-2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon, qui s'est substituée à la Communauté urbaine de Lyon, dans le cadre de ses compétences au 1^{er} janvier 2015, est engagée dans des actions de coopération décentralisée avec des autorités locales étrangères par des conventions de coopération conclues en application de l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014. Elle développe ainsi des partenariats économiques, culturels et techniques portant, entre autres, sur la gestion des villes et le développement urbain.

Le Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), placé sous la tutelle du Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, ainsi que du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, est un centre de ressources d'expertises scientifiques et techniques intervenant en appui à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques portées par les services de l'État et des collectivités territoriales. Sa spécificité repose sur un ancrage territorial fort et sur son expertise intégratrice dans différents domaines pour répondre à la complexité du développement durable. Le CEREMA est un expert institutionnel ressource pour les collectivités locales en matière de gestion de la ville et du développement urbain.

Au vu de leurs compétences respectives, le CEREMA et la Communauté urbaine de Lyon coordonnaient leurs actions dans le cadre de projets de coopération décentralisée conduits par la Communauté urbaine de Lyon depuis 2010. Une première convention de partenariat approuvée par délibération n° 2010-1845 du Conseil du 29 novembre 2010, et signée le 24 janvier 2011 avec le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU), ancienne dénomination et statut du CEREMA, pour une durée de quatre ans, a permis d'organiser conjointement des missions d'expertise auprès des villes étrangères partenaires de la Communauté urbaine de Lyon, ainsi que des accueils de délégations étrangères ou de stagiaires à Lyon, dans les domaines suivants :

- aménagement et développement des territoires, égalité des territoires,
- stratégies urbaines,
- transition énergétique et changement climatique,
- gestion des ressources naturelles et respect de l'environnement,
- prévention des risques,
- bien-être et réduction des nuisances,
- mobilité et transport,
- conception, gestion, optimisation et modernisation du patrimoine d'infrastructures,
- habitat et bâtiment,
- systèmes informatiques de référence et de gestion associés à ces champs.

a) - Bilan de la convention 2011-2014

La Communauté urbaine de Lyon a fait bénéficier ses partenaires de l'expertise technique du CERTU, et ceux qui en ont le plus bénéficié sont les municipalités d'Addis Abeba (Ethiopie) et de Rabat (Maroc), la Société de tramway de Rabat Salé (STRS) au Maroc, le comité populaire de Ho Chi Minh Ville (Vietnam), et la wilaya de Sétif (Algérie).

Durant cette période, le CERTU a réalisé 12 missions d'expertise et a accueilli 11 stagiaires dans ses locaux. Le CERTU s'est régulièrement mobilisé pour les missions à l'étranger et pour l'organisation des accueils de stagiaires.

Au travers de cette collaboration, le CERTU a pu :

- enrichir ses productions par la connaissance des pratiques internationales,
- faire connaître les pratiques françaises à l'international,
- élaborer des connaissances et des savoir-faire sur la ville, en partenariat avec des organismes étrangers.

Cette collaboration a permis une bonne coordination des actions de la Communauté urbaine de Lyon et du CERTU.

b) - Nouvelle convention 2015-2018

La convention étant arrivée à terme, il est proposé de renouveler ce partenariat pour une durée de 3 ans, prévoyant l'organisation chaque année d'un maximum de :

- 6 missions/homme d'une durée comprise entre 3 et 6 jours,
- 3 accueils de stagiaires ou de délégations d'une durée comprise entre 3 et 6 jours.

Le CEREMA mobilisera ses experts techniques pour réaliser ces missions et ces accueils. Les frais de déplacement et d'hébergement des experts du CEREMA sont pris en charge par la Métropole ou par son partenaire étranger, conformément au cadre budgétaire de chaque accord de coopération décentralisée.

A titre indicatif, les partenariats concernés pourront être les suivants : les municipalités d'Addis Abeba (Ethiopie), de Ouagadougou (Burkina Faso) et de Rabat (Maroc), le comité populaire de Ho Chi Minh Ville (Vietnam) et la wilaya de Sétif (Algérie). Cette liste non exhaustive pourra être complétée par d'autres partenariats conclus ultérieurement par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) dans le cadre de la coopération décentralisée pour la période 2015-2018.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.